

Compte-rendu réunion de Quartier de Port Haliguen Jeudi 21 juillet 2016

PROJET D'AMENAGEMENT du PORT de PORT HALIGUEN

Question : quelles actions sont envisagées afin de lutter contre la pollution des eaux au niveau du port ?

M. Le Maire : le projet de réaménagement du Port relève de la compétence du Département. Des études ont été réalisées sous le contrôle des services de l'Etat et ne révèlent pas de pollution particulière.

Question : quels sont les aménagements prévus autour de Port Haliguen qui accompagneront le réaménagement du Port ?

M. Le Maire : des études élargies ont été menées en 2011/2012 par l'exploitant et la Ville. Des propositions ont été formulées par le Bureau d'études mais elles n'ont pas fait l'objet de validation à ce jour.

Question : Inquiétude sur d'éventuelles plantations boulevard des Emigrés qui gêneraient la vue sur Mer et la suppression de parkings

M. Le Maire : La pré-étude n'est pas validée. Une attention sera portée sur les conséquences des aménagements envisagés en termes de vues et de maintien de parkings suffisants.

Question : qui est compétent pour gérer les problèmes de signalétique, de réglementation de la circulation et d'entretien sur le Quai des Sinagots et la place de Port Haliguen ?

M. Le Maire : La concession départementale doit assurer la sécurité et l'entretien du quai et de la place. Le Maire peut intervenir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, si nécessaire.

Question : Est-il prévu une aire d'atterrissage pour hélicoptère sur Port Haliguen comme indiqué lors d'une Commission nautique en décembre 2015 ?

M. Le Maire : un atterrissage d'hélicoptère est possible sur l'aérodrome. Une telle aire serait inutile.

Question : Manque d'animations et de vie du quartier ?

M. Le Maire partage ce constat. Le projet d'aménagement a, en particulier, pour objectif de dynamiser le quartier par l'apport de nouveaux flux de clients et donc de nouveaux commerces. Parallèlement, il s'agira de requalifier, de manière qualitative, le quartier sans le dénaturer notamment en privilégiant les chemins piétonniers et voies cyclables.

Question : Demande d'amélioration des rue des Courlis et des Cardinaux

M. LE GUENNEC : Une amélioration sera étudiée mais ne pourra intervenir que dans le cadre des travaux de réaménagement globaux si le montant s'avère élevé.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

Question : Est-il possible de procéder à l'enfouissement des réseaux afin d'embellir le quartier notamment au niveau de l'aérodrome derrière l'Hôtel Europa ?

M. LE GUENNEC : L'enfouissement des réseaux présente un coût très élevé de l'ordre de 800/1000 €/m². Aussi, la Ville procède à l'effacement à l'occasion de travaux de voirie. Au regard des coûts, tous les réseaux n'ont pas vocation à être enterrés. A l'occasion du réaménagement de Port Haliguen, l'effacement sera réalisé sur le périmètre d'intervention. Le secteur derrière l'Hôtel Europa ne peut être considéré comme prioritaire.

RESEAUX INTERNET ET TELEPHONIQUE

M. Le Maire : Le déploiement de la fibre optique a été arrêté au niveau départemental en 2012 en concertation avec les Communautés de communes alors que la Ville était Commune isolée. A la suite d'une forte pression auprès de la Communauté de communes, il est convenu que la Ville de Quiberon bénéficierait de l'installation d'un réseau de 1000 prises en 2017/2018. Le calendrier a depuis été repoussé à 2019.

S'agissant du réseau téléphonique, la ville est intervenue, à plusieurs reprises, auprès de l'opérateur historique Orange. Celui-ci indique qu'il a réalisé des travaux mais qu'il ne peut satisfaire le besoin optimal de manière qualitative pendant la saison estivale. Un suivi statistique est néanmoins réalisé. Il a récemment été décidé d'intervenir par l'intermédiaire de la Communauté de communes qui dispose de plus de poids.

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – PROPETE

QUESTION : propreté des rues et de la voirie ?

Monsieur LE GUENNEC : En raison de l'interdiction des produits phytosanitaires pour les collectivités (protection de la qualité des eaux), il n'est aujourd'hui plus possible de procéder au désherbage comme précédemment. Plusieurs techniques ont été expérimentées mais aucune n'est très efficace à ce jour ; certaines alternatives sont interdites (eau de mer). L'intervention manuelle nécessite beaucoup plus de temps. Un rythme de 4 passages n'est pas possible sauf à devoir recruter un nombre d'agents importants. A l'instar de ce qui se fait dans la plupart des villes, il faut plutôt changer le regard que l'on peut avoir sur la propreté et la manière d'assurer l'entretien. Cette démarche doit se faire avec la population : fleurissement en bas des murs, priorisation des secteurs, démarche citoyenne pour une participation des habitants collectivement ou devant chez soi,... . La Ville approfondit actuellement la réflexion sur les différentes solutions.

Question : Les entreprises qui interviennent sur les constructions dégradent régulièrement le domaine public

M. LE GUENNEC : Les services de la Ville surveillent l'occupation du domaine public. Les entrepreneurs sont censés remettre en état en cas de dégradation. Une vigilance sera apportée.

Question : Les rues vers Port Haliguen et rue du Roch Priol sont en très mauvais état

M. LE GUENNEC : il est prévu la réfection de la rue du Roch Priol dans les deux prochaines années et les rues secteur Port Haliguen à l'occasion de la réfection des réseaux eaux usées et eau pluviales et du projet d'aménagement du port de Port Haliguen.

Question : entretien d la Plage

M. ROZO, conseiller délégué chargé de la Pêche et de l'Environnement : Le passage systématique du tracteur pose problème car il impacte l'écosystème et réduit la granulométrie du sable (qui se déplace alors plus facilement). L'intervention doit donc être mesurée. Par ailleurs, les algues, éléments naturels constitutif de l'écosystème n'ont pas vocation à être enlevées. Elles sont repoussées en mer lorsque les amas sont trop importants et se putréfient.

SECURITE PUBLIQUE :

Question : dangerosité rue des Courlis très fréquentée à la fois par des véhicules, des remorques, des cycles et des piétons, en particulier, le virage

M. LE GUENNEC : L'installation de ralentisseurs pose souvent le problème de l'emplacement car aucun habitant ne souhaite l'avoir devant chez lui en raison du bruit qu'ils génèrent. Les radars pédagogiques, récemment acquis par la Ville, permettent d'analyser la fréquence des passages, les vitesses et de sensibiliser les usagers. Aujourd'hui, la réflexion porte plutôt sur l'aménagement de rétrécisseurs de voies pour ralentir la vitesse. Mais, cet axe est également important pour la desserte de véhicules encombrants pour les bateaux.

L'opportunité d'installer un stop au bout de la rue du Courlis et une zone 30, comme suggéré, sera étudiée.

Question : Terrain non entretenu derrière la résidence de Pleine Mer

M. LE GUENNEC : La Ville peut intervenir sur une propriété privée non entretenue lorsqu'elle présente un danger imminent. En l'occurrence, le propriétaire est difficile à identifier et serait à l'étranger. De nouvelles recherches seront lancées. L'imminence du danger sera réapprécié et une intervention programmée si nécessaire.

Question : Les barrières et le muret au-dessus de la plage sont très dangereux

M. LE GUENNEC : Ces éléments posent effectivement problème, ils ne sont pas conformes et nécessitent une grosse opération, il n'est pas possible de simplement les sécuriser.

Question : la cale des Marins est en très mauvaise état, une intervention est-elle prévue ?

M. Le Maire : la cale fait partie du périmètre de la concession départementale. Le département sera sollicité.

DIVERS

Question : Installation de portes vélos

M. Le Maire : Un programme pluri annuel est défini. Cette année 100 dispositifs ont été installés.

Question : Comment est envisagé l'aménagement du Val fleuri pour le passage des eaux usées et pluviales alors que le secteur comporte des zones humides ?

M. LE GUENNEC : Les eaux usées relèvent de la Communauté de communes qui dispose d'un programme d'intervention avec une phase opérationnelle en 2017/2018. Le projet d'aménagement des eaux pluviales et d'une voie verte par la Ville, sur ce secteur, est en cours d'élaboration. La préservation de l'environnement sera assurée.

Question : Rue des Cardinaux, réseau électrique en mauvais état, intervention possible ?

M. LE GUENNEC : La maintenance du réseau électrique relève du syndicat départemental de l'électricité. Il est l'interlocuteur direct des habitants mais la ville peut servir de relai.

A Quiberon, le 12 août 2016



Le Maire

Bernard HILLIET